



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2024-12-01-Délibérations



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

SOMMAIRE

2024

Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

- Séance du Mercredi 11 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

Séance du Bureau du Conseil d'Administration du mercredi 11 décembre 2024 à 17H30 au SDIS

DELIBERATIONS :

N° BCA11122024-1 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

N° BCA11122024-2 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A L'ACQUISITION DE VEHICULES TOUT USAGE – VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNEL, N°24/18A

N° BCA11122024-3 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AUX TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE SERRURERIE POUR LE CONTROLE D'ACCES DES BATIMENTS DU SDIS 73, N°24/19M

N° BCA11122024-4 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU LOT N°14 DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS 73 A ST-ALBAN-LEYSSE, N°24/15M



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2024

DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Mercredi 11 décembre 2024



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 11 décembre 2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° BCA11122024-1

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

L'An Deux-Mille-Vingt-Quatre, le 11 décembre à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 25 novembre deux-mille-vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 3 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
EXCUSES	
Mme Corine WOLFF, 1 ^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Médecin-Cheffe Isabelle GARCIA, Sous-direction Santé	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 3
Nombre de membres présents :	3	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	3	Abstention : 0

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Il est proposé d'adopter la mise à jour des tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet. Les modifications prennent notamment en compte les recrutements, les nominations et promotions ainsi que les mouvements de personnels intervenus ou à venir.

Les tableaux sont modifiés ainsi :

- Transformation d'1 poste de lieutenant-colonel en 1 poste de lieutenant de 1^{ère} classe,
- Transformation d'1 poste de capitaine en 1 poste de lieutenant hors classe,
- Transformation d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en 1 poste de rédacteur,
- Transformation d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour le poste de coordonnateur marketing communication au groupement volontariat.

Par dérogation, ce dernier emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.

Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie B de la filière administrative rémunéré sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs. La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.

- Transformation d'1 poste d'adjoint administratif en 1 poste de rédacteur pour le poste de chargé de communication au service communication.

Par dérogation, ce dernier emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.

Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie B de la filière administrative rémunéré sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs. La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.

- Transformation d'1 poste d'ingénieur en chef hors classe en 1 poste d'ingénieur principal,
- Transformation d'1 poste d'ingénieur en chef en 1 poste d'ingénieur principal,
- Transformation d'1 poste d'ingénieur principal en 1 poste d'ingénieur,

- Transformation d'1 poste de technicien en 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe pour le poste de responsable de l'atelier départemental.

Par dérogation, ce dernier emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.

Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie B de la filière technique rémunéré sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens. La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.

- Transformation d'1 poste d'agent de maîtrise principal en 1 poste d'adjoint technique pour le poste de chargé d'opérations au service Centre de Soutien Logistique.

Par dérogation, ces deux emplois pourront être occupés par des agents contractuels de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.

Si c'est le cas, ces postes seront pourvus par des agents contractuels de catégorie C de la filière technique rémunéré sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques. La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.

- Transformation d'1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint technique,
- Transformation d'1 poste de caporal et 2 postes de caporaux-chefs en 3 postes de sergents.
- Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du SDACR validé le 4 juillet dernier, il est proposé de créer 4 postes de caporaux pour renforcer, dès 2025, les effectifs du CTA-CODIS.
- Il est également proposé de créer un poste de commandant pour le chef de groupement des ressources humaines. En effet, le commandant qui occupait le poste est parti en mise à disposition auprès de l'ENSOSP à compter du 1^{er} novembre pour une période de 9 mois suite à sa réussite au concours de colonel. Les frais de masse salariale sont pris en charge par l'ENSOSP.

Enfin, dans le cadre des éventuelles promotions à venir :

- Transformation de 9 postes de caporaux en 9 postes de caporaux-chefs pour une promotion envisagée au titre de l'année 2024.
- Transformation de 6 postes de caporaux en 6 postes de caporaux-chefs pour une promotion envisagée au titre de l'année 2025.

Egalement pour 2025, concernant les éventuelles autres promotions de grade :

- Transformation d'1 poste de rédacteur en 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

- Transformation d'1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe en 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- Transformation de 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
- Transformation d'1 poste d'adjoint administratif en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Transformation d'1 poste d'adjoint technique en 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Transformation d'1 poste de capitaine en 1 poste de commandant,
- Transformation d'1 poste de lieutenant de 2^{ème} classe en 1 poste de lieutenant de 1^{ère} classe,
- Transformation d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'ingénieur.

En résumé :

Pour le tableau des emplois à temps complet :

	Tableau des emplois Délibération 04/07/2024	Tableau des emplois Propositions modifications CST 11/12/2024
Nombre SPP	509	514
Nombre SPPO	113	114
Nombre SPPNO	396	400
Nombre PATS	112	112
Nombre total agents temps complet	621	626

Pour le tableau des emplois à temps non complet : pas de changement soit 2,4 postes « équivalent temps plein ».

Le nombre d'apprentis reste à 3.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Effectif budgétaire proposition CST 11/12/2024
Filière des sapeurs-pompiers professionnels (1+2)			514
Services généraux (1)			506
Emploi fonctionnel : directeur		A	1
Emploi fonctionnel : directeur adjoint		A	1
Capitaines, commandants et lieutenants-colonels de SPP	Lieutenant-colonel	A	6
	Commandant	A	20
	Capitaine	A	26
Lieutenants de SPP	Lieutenant hors classe	B	10
	Lieutenant de 1ère classe	B	23
	Lieutenant de 2ème classe	B	19
Sous-officiers de SPP	Adjudant	C	230
	Sergent	C	94
Sapeurs et caporaux de SPP	Caporal-chef	C	29
	Caporal	C	47
SSSM (2)			8
Médecins et pharmaciens de SPP	Médecin de classe exceptionnelle	A	2
	Pharmacien de classe exceptionnelle	A	1
	Médecin hors classe	A	1
	Médecin de classe normale	A	0
	Pharmacien de classe normale	A	1
Cadres de santé de SPP	Cadre de santé	A	1
Infirmiers de SPP	Infirmier hors classe	A	2
	Infirmier de classe normale	A	0
Personnels administratif, technique et spécialisé (3+4+5)			112
Filière administrative (3)			67
Attachés territoriaux	Attaché principal	A	7
	Attaché	A	6
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	B	9
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	8
	Rédacteur	B	7
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	21
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4
	Adjoint administratif	C	5
Filière technique (4)			44
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur en chef hors classe	A	0
	Ingénieur en chef	A	0
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	A	4
	Ingénieur	A	5
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe	B	4
	Technicien principal de 2ème classe	B	1
	Technicien	B	6
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	8
	Agent de maîtrise	C	5

	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	
	Adjoint technique	C	8	
	Filière médico-sociale (5)		1	
	Assistant territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			626	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
	Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Effectif budgétaire proposition CST 11/12/2024
	Filière administrative			0,5
	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,5
	Filière technique			0,4
	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0,4
	Filière médico-sociale			0,4
	Psychologue	Psychologue de classe normale	A	0,4
	Filière des sapeurs-pompiers professionnels			1,1
	Médecins et pharmaciens de SPP	Médecin de classe normale	A	0,6
		Pharmacien de classe normale	A	0,5
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			2,4	
APPRENTIS				3
	appreni au groupement SIC			1
	appreni au groupement SIC			1
	appreni au groupement unités territoriales			1
AGENTS EN DETACHEMENT			6	
	Capitaines, commandants et lieutenants-colonels de SPP	Commandant	A	1
	Lieutenants de SPP	Lieutenant 2ème classe	B	1
	Ingénieurs en chef	Ingénieur en chef hors classe	A	1
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1
	Sous-officiers de SPP	Adjudant-chef	C	1
	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	1
AGENTS EN DISPONIBILITE			29	
	PATS			5
	SPP			24

Cette proposition de mise à jour a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Social Territorial en séance du 11 décembre 2024.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter la mise à jour du tableau des emplois permanents à temps complet et non complet.

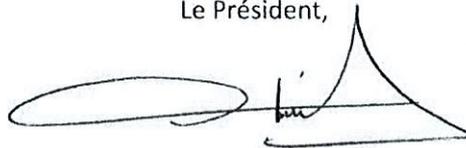
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, adopte la mise à jour du tableau des emplois permanents à temps complet et non complet.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 11 décembre 2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° BCA11122024-2

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A
L'ACQUISITION DE VEHICULES TOUT USAGE – VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNEL, N°24/18A**

L'An Deux-Mille-Vingt-Quatre, le 11 décembre à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 25 novembre deux-mille-vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 3 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
EXCUSES	
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Médecin-Cheffe Isabelle GARCIA, Sous-direction Santé	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 3
Nombre de membres présents :	3	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	3	Abstention : 0

N° BCA11122024-2 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A L'ACQUISITION DE VEHICULES TOUT USAGE – VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNEL, N°24/18A

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA19092023-5 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 19 septembre 2023 portant délégation au bureau du conseil d'administration (BCA) de ses attributions notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu les articles R2124-2 1°, R2162-2, R2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services du 30 mars 2021 ;

Vu la consultation lancée le 10 octobre 2024 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 11 décembre 2024 ;

Le SDIS a lancé une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition et la livraison de véhicules tout usage (VTU) - véhicules de transport de personnel (VTP), constituée en deux lots :

- Lot n°1 : VTU-VTP Type H1L1 et H1L2
- Lot n°2 : VTU-VTP Type H2L2 et H2L3

Ce marché porte sur l'achat de deux types de véhicules :

Le véhicule tout usage (VTU) type fourgon est destiné à l'usage des sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Il doit permettre le transport de 3 ou 6 personnes et de matériel.

Le véhicule transport de personnel (VTP) type fourgon est destiné à l'usage des sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Il doit permettre le transport de 6 à 9 personnes.

Ces véhicules utilitaires d'un PTAC maximum de 3,5 tonnes type H1L1, H1L2, H2L2, H2L3 seront conduits avec un permis VL.

L'achat de ces véhicules est prévu au plan pluriannuel d'équipement parc roulant.

En séance du 11 décembre 2024, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les deux lots à la société TRUCKS SOLUTIONS CHAMBERY (73420 VOGLANS).

Il s'agit d'accords-cadres mono-attributaire conclus sans minimum et avec un maximum, fixés en quantité comme suit :

- Lot n°1 : VTU-VTP Type H1L1 et H1L2
 - o Sans minimum
 - o Maximum : 5 véhicules / an
- Lot n°2 : VTU-VTP Type H2L2 et H2L3
 - o Sans minimum
 - o Maximum : 6 véhicules / an

La durée des marchés sera d'un an à compter de leur notification, reconductibles trois fois de manière tacite pour les mêmes quantités, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir l'autoriser en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à signer les pièces du marché n°24/18A relatif à l'acquisition et la livraison de véhicules tout usage (VTU) - véhicules de transport de personnel (VTP), attribué à la société TRUCKS SOLUTIONS CHAMBERY pour les lots n°1 et 2, ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

**

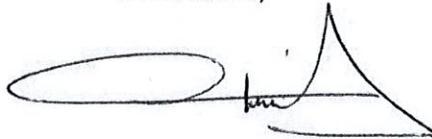
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer les pièces du marché n°24/18A relatif à l'acquisition et la livraison de véhicules tout usage (VTU) - véhicules de transport de personnel (VTP), attribué à la société TRUCKS SOLUTIONS CHAMBERY pour les lots n°1 et 2, ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° BCA11122024-3

OBJET : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AUX TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE SERRURERIE POUR LE CONTROLE D'ACCES DES BATIMENTS DU SDIS 73, N°24/19M

L'An Deux-Mille-Vingt-Quatre, le 13 novembre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 4 novembre deux-mille-vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 3 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
EXCUSES	
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Médecin-Cheffe Isabelle GARCIA, Sous-direction Santé	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 3
Nombre de membres présents :	3	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	3	Abstention : 0

N° BCA11122024-3 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AUX TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE SERRURERIE POUR LE CONTROLE D'ACCES DES BATIMENTS DU SDIS 73, N°24/19M

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA19092023-5 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 19 septembre 2023 portant délégation au bureau du conseil d'administration (BCA) de ses attributions notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu les articles R2123-1 1°, R2162-2, R2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 et modifié par l'arrêté du 29 décembre 2022 ;

Vu la consultation lancée le 8 octobre 2024 ;

Vu l'avis rendu par la Commission MAPA Travaux interne du SDIS, le 11 décembre 2024, sur les offres reçues pour les 2 lots ;

Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer les marchés, il est nécessaire qu'ils soient préalablement attribués ;

Le SDIS a lancé une consultation relative aux travaux d'électricité et de serrurerie pour le contrôle d'accès des bâtiments du SDIS 73 pour permettre l'installation et l'entretien de matériels de contrôle d'accès extérieurs et intérieurs des bâtiments du SDIS 73.

Les travaux de nature électrique ou de serrurerie pourront concerner tous les CIS (centres d'incendie et de secours) et l'État-Major du SDIS de la Savoie, répartis sur l'ensemble du département et pour lesquels ils sont nécessaires. En 2025-2026, les sites concernés sont principalement le CIS d'Aix les Bains (58 points de fermeture + portail et portes entrée/sortie remise) et le nouveau bâtiment de l'Etat-Major (8 points de fermeture + portail et portillon).

Les prestations du lot n°1 concernent tous les travaux de nature électrique permettant d'amener le courant électrique depuis l'organe de commande du contrôle d'accès (centrale de traitement, relais, etc.), jusqu'à l'appareil de contrôle d'accès (cylindre, bouton, lecteur, etc.).

Les prestations du lot n°2 concernent la fourniture et l'installation des appareils électroniques nécessaires à la mise en place d'un système de contrôle d'accès compatible avec le logiciel actuellement utilisé au SDIS et déjà déployé sur 6 sites.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire, en procédure adaptée, composé des deux lots suivants :

- Lot n°1 : Electricité courant fort-courant faible
 - o Sans minimum annuel
 - o Maximum annuel : Période initiale - montant maximum 80 000,00 € HT - Reconductions - montant maximum 60 000,00 € HT
- Lot n°2 : Serrurerie – appareillages électroniques
 - o Sans minimum annuel
 - o Maximum annuel : Période initiale - montant maximum 80 000,00 € HT - Reconductions - montant maximum 60 000,00 € HT

La durée de l'accord-cadre est de 1 an reconductible trois fois de manière tacite, soit 4 ans au total à compter de sa date de notification.

La Commission MAPA Travaux interne au SDIS s'est réunie ce jour, le 11 décembre 2024, avant la présente séance du Bureau du Conseil d'Administration.

Sur présentation de l'analyse des propositions des candidats pour ces 2 lots, réalisés par la maîtrise d'ouvrage, les membres élus de la Commission MAPA Travaux ont jugé les offres et émis un avis quant au choix des attributaires de chaque lot, conformément au règlement de la consultation.

Le tableau ci-après récapitule les offres les mieux-disantes de chaque lot, proposées par la Commission MAPA Travaux :

LOT N°	DESIGNATION DES LOTS	ATTRIBUTAIRE PROPOSE	ADRESSE	MONTANT € TTC DQE (NON CONTRACTUEL)
1	Electricité courant fort-courant faible	CHRISTOPHE WEBER Electricité Générale	1143 La Ville 73230 LES DESERTS	11 259,00
2	Serrurerie – appareillages électroniques	MB-COM	34 Chemin du Vivier 38300 SUCCIEU	99 654,00

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de suivre l'avis de la Commission MAPA Travaux du SDIS et de bien vouloir :

- attribuer l'accord-cadre à bons de commande n°24/19M relatif aux travaux d'électricité et de serrurerie pour le contrôle d'accès des bâtiments du SDIS 73 ainsi :

LOT N°	DESIGNATION DES LOTS	ATTRIBUTAIRE PROPOSE	ADRESSE	MONTANT € TTC DQE (NON CONTRACTUEL)
1	Electricité courant fort-courant faible	CHRISTOPHE WEBER Electricité Générale	1143 La Ville 73230 LES DESERTS	11 259,00
2	Serrurerie – appareillages électroniques	MB-COM	34 Chemin du Vivier 38300 SUCCIEU	99 654,00

La durée de l'accord-cadre est de 1 an reconductible trois fois de manière tacite, soit 4 ans au total à compter de sa date de notification.

Les montants du marché sont les suivants :

- o Lot n°1 : Electricité courant fort-courant faible
 - Sans minimum annuel
 - Maximum annuel : Période initiale - montant maximum 80 000,00 € HT - Reconductions - montant maximum 60 000,00 € HT
- o Lot n°2 : Serrurerie – appareillages électroniques
 - Sans minimum annuel
 - Maximum annuel : Période initiale - montant maximum 80 000,00 € HT - Reconductions - montant maximum 60 000,00 € HT

- l'autoriser en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à signer cet accord-cadre à bons de commande de travaux avec les attributaires désignés ci-dessus, ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- attribue l'accord-cadre à bons de commande n°24/19M relatif aux travaux d'électricité et de serrurerie pour le contrôle d'accès des bâtiments du SDIS 73 ainsi :

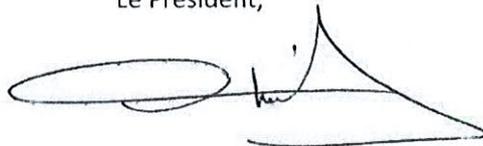
LOT N°	DESIGNATION DES LOTS	ATTRIBUTAIRE PROPOSE	ADRESSE	MONTANT € TTC DQE (NON CONTRACTUEL)
1	Electricité courant fort-courant faible	CHRISTOPHE WEBER Electricité Générale	1143 La Ville 73230 LES DESERTS	11 259,00
2	Serrurerie – appareillages électroniques	MB-COM	34 Chemin du Vivier 38300 SUCCIEU	99 654,00

La durée de l'accord-cadre est de 1 an reconductible trois fois de manière tacite, soit 4 ans au total à compter de sa date de notification.

Les montants du marché sont les suivants :

- o Lot n°1 : Electricité courant fort-courant faible
 - Sans minimum annuel
 - Maximum annuel : Période initiale - montant maximum 80 000,00 € HT - Reconductions - montant maximum 60 000,00 € HT
 - o Lot n°2 : Serrurerie – appareillages électroniques
 - Sans minimum annuel
 - Maximum annuel : Période initiale - montant maximum 80 000,00 € HT - Reconductions - montant maximum 60 000,00 € HT
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer cet accord-cadre à bons de commande de travaux avec les attributaires désignés ci-dessus, ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° BCA11122024-4

OBJET : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU LOT N°14 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS 73 A ST-ALBAN-LEYSSE, N°24/15M

L'An Deux-Mille-Vingt-Quatre, le 11 décembre à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 25 novembre deux-mille-vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 3 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
EXCUSES	
Mme Corine WOLFF, 1 ^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Médecin-Cheffe Isabelle GARCIA, Sous-direction Santé	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	

VOTES		
Nombre de membres en exercice : 5	Pour :	3
Nombre de membres présents : 3	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés : 3	Abstention :	0

N° BCA11122024-4 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU LOT n°14 DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS 73 A ST-ALBAN-LEYSSE, N°24/15M

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA19092023-5 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 19 septembre 2023 portant délégation au bureau du conseil d'administration (BCA) de ses attributions notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu la délibération n°BCA18092024-5 du Bureau du conseil d'administration (BCA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 18 septembre 2024 relative à l'attribution et l'autorisation de signature des marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'état-major du SDIS 73 à Saint Alban Leysse, n°24/15M ;

Vu l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Vu l'article 6 du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 et modifié par l'arrêté du 29 décembre 2022 ;

Vu la consultation lancée le 25 juin 2024 ;

Vu l'avis rendu par la Commission MAPA Travaux interne du SDIS, le 18 septembre 2024, sur les propositions de marchés reçues pour les 15 lots ;

Vu l'avis rendu par la Commission MAPA Travaux interne du SDIS, le 11 décembre 2024, sur les offres reçues pour le lot n°14 ;

Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer le marché, il est nécessaire qu'il soit préalablement attribué ;

Le SDIS a lancé une consultation, selon une procédure adaptée (MAPA) ouverte, pour la réalisation des travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73.

La consultation est décomposée en 15 lots :

Lot n°1 : Terrassement – VRD
Lot n°2 : Gros-œuvre
Lot n°3 : Dallage industriel
Lot n°4 : Charpente, murs et bardage bois
Lot n°5 : Façade
Lot n°6 : Etanchéité – Végétalisation
Lot n°7 : Menuiserie extérieure bois
Lot n°8 : Cloison – Doublage – Faux plafond – Faïence
Lot n°9 : Menuiserie intérieure
Lot n°10 : Serrurerie – Métallerie
Lot n°11 : Peinture
Lot n°12 : Electricité : courants fort et faible
Lot n°13 : Panneaux photovoltaïques
Lot n°14 : Chauffage – Ventilation – Sanitaire
Lot n°15 : Espaces verts – Clôtures – Portails

La durée prévisionnelle des travaux est de 16 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le montant global de ces marchés de travaux est estimé à : 2 219 967,00 € HT, soit 2 663 960,40 € TTC.

Pour mémoire, le Bureau du conseil d'administration (BCA) du 18 septembre 2024 a décidé de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général le lot n°14 « Chauffage – Ventilation – Sanitaire ».

La valeur estimée de ce lot étant inférieure à 100 000 € HT et son montant n'excédant pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots du marché, une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables a été mise en œuvre.

Le cahier des charges du lot n°14 a été transmis à des candidats potentiels.

La Commission MAPA Travaux interne au SDIS s'est réunie ce jour, le 11 décembre 2024, avant la présente séance du Bureau du Conseil d'Administration.

Sur présentation de l'analyse des propositions des candidats pour le lot n°14, réalisée par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, les membres élus de la Commission MAPA Travaux ont jugé les offres et émis un avis quant au choix de l'attributaire de ce lot, conformément au règlement de la consultation.

Le tableau ci-après récapitule l'offre la mieux-disante de ce lot, proposée par la Commission MAPA Travaux :

LOT N°	DESIGNATION DES LOTS	ATTRIBUTAIRE PROPOSE	ADRESSE	MONTANT € TTC
14	Chauffage – Ventilation – Sanitaire	EUROCONFORT	10 rue Irène Joliot Curie ZA Les Ruies 38320 EYBENS	76 800,00

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de suivre l'avis de la Commission MAPA Travaux du SDIS et de bien vouloir :

- attribuer le lot n°14 du marché de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ainsi :

LOT N°	DESIGNATION DES LOTS	ATTRIBUTAIRE PROPOSE	ADRESSE	MONTANT € TTC
14	Chauffage – Ventilation – Sanitaire	EUROCONFORT	10 rue Irène Joliot Curie ZA Les Ruies 38320 EYBENS	76 800,00

- l'autoriser en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à signer ce marché de travaux n°24/15M14 avec l'attributaire désigné ci-dessus et toutes les pièces consécutives à cette décision.

**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

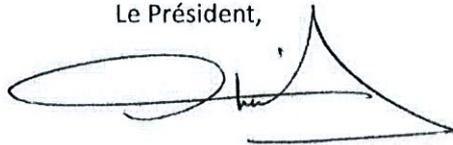
Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- attribue le lot n°14 du marché de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ainsi :

LOT N°	DESIGNATION DES LOTS	ATTRIBUTAIRE PROPOSE	ADRESSE	MONTANT € TTC
14	Chauffage – Ventilation – Sanitaire	EUROCONFORT	10 rue Irène Joliot Curie ZA Les Ruires 38320 EYBENS	76 800,00

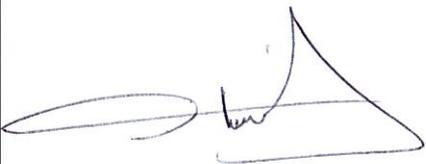
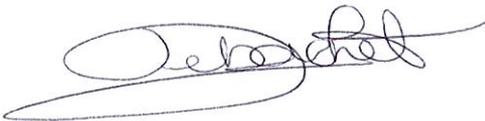
- autorise le Président du Conseil d'Administration, à signer ce marché de travaux n°24/15M14 avec l'attributaire désigné ci-dessus et toutes les pièces consécutives à cette décision.

Le Président,



André POINTET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président André POINTET	1ère Vice-Présidente Corine WOLFF	2ème Vice-Président Jean-Paul MARGUERON
	Excusée	
3ème Vice-Présidente Karine DUBOUCHET-REVOL	Jean-Pierre GUILLAUD	
	Excusé	

Décisions certifiées exécutoires compte tenu de la transmission à la Préfecture de la Savoie (voir cachet) et de la publication ou notification le 12.12.2024